



Commune
D'ALLIGNY-EN-MORVAN

58230 ALLIGNY-EN-MORVAN

Tél : 03.86.76.13.50

alligny.morvan@wanadoo.fr

www.alligny-en-morvan.fr

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Président : GROSCHÉ Marie-Christine

Secrétaire de séance : PIN Christine

Présents : GROSCHÉ MC (Maire) - MACHIN J-M (1^{er} Adjoint) - GÉRARD JP (2^{ème} Adjoint) - DUCREUX N

(3^{ème} Adjoint) – BARD M-P - BRANLARD D - CHAMBERLAND P - CHARLOT F - GERVAIS G - GUENOT G -

MÔME C - PIN C - PRIMARD E

Absent : CARRÉ C

Le Conseil Municipal :

- Approuve le devis concernant la réfection de la 5^{ème} tranche du mur du cimetière (coin faisant la jonction avec la tranche n°1). Cette tranche de travaux devant être effectuée en urgence suite aux travaux de la tranche n°4. Le montant du devis de Monsieur Benjamin AUGIER POINSARD est de 5 609,80 € HT,
- Fixe l'aide aux voyages scolaires à 50€ par enfant et par an jusqu'à l'année de terminale. L'aide sera payée par le CCAS dont le budget sera abondé en conséquence par le budget communal,
- Suite à la demande de droit de chasse sur les biens sectionnaux de Pierre-Ecrite faite par l'associations des chasseurs Allignyois concernant 13 hectares, considérant que ces parcelles sont situées au-delà de la Départementale 980 et ne sont pas contiguës à la chasse communale, décide de céder le droit de chasse sur ces 13 hectares à l'association des chasseurs Allignyois,
- Décide de retirer le montant consacré à la pose des numéros dans le projet d'adressage et de modifier la demande de DETR en conséquence. Le montant total s'élève à 48 645 € HT,
- Décide de mettre en vente au plus offrant, un tracteur tondeuse dont la commune n'a plus l'utilité,
- Vote un soutien à la maternité d'Autun,
- Renouvelle le contrat de maintenance du système de sécurité du gîte à la société Chubb pour un montant de 410€ par année.

Le 26 février 2020

Le Maire



Marie-Christine GROSCHÉ